



OBJECTIF



Les programmes de mobilité (Erasmus Action-clé 1 et mobilités hors Erasmus) permettent aux étudiants de Tours d'effectuer leur stage de cursus dans la structure de leur choix et de bénéficier de la reconnaissance académique à l'issue de la mobilité.

Stages en Europe ERASMUS

2^{ème} appel à
candidatures
2026/2027



Université de Tours
Direction des Relations Internationales
Bureau ERASMUS – Noémie LIOT

erasmus.stage@univ-tours.fr

Description des mobilités de stage



Participants

Toute personne, quel que soit son âge, inscrite à l'Université de Tours dans un diplôme d'État ou reconnu par l'État, à partir de la 2^{ème} année d'études supérieures (L2 ou équivalent).



Destinations

Les étudiants postulent auprès de la structure de leur choix dans le respect des consignes de leur filière.

- Pays membres de l'Union Européenne, de l'Association de Libre-Echange et de l'Espace Européen, pays candidats à l'adhésion à l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie ;

-Autres pays européens (hors financement Erasmus) : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Etat de la Cité du Vatican, Iles Féroé, Monténégro, Royaume-Uni, Suisse.

N.B. : Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union Européenne. Il convient de se renseigner au préalable sur les démarches d'immigration : <https://www.gov.uk/check-uk-visa>



Conditions d'éligibilité

Date de l'appel à candidatures stage Europe pour le 2^{ème} semestre 2026-2027

- 2^{ème} appel S2

Période : 22 septembre 2026 – 1er décembre 2026

Mobilités de stages pour le 2^{ème} semestre 2026-2027

Envoi du tableau de nomination par les coordinateurs stage/filière à la DRI avant le 1er décembre 2026 via le tableau Excel transmis à la DRI lors de l'appel.

Période et durée de la mobilité

Période : Ce 2^{ème} appel à candidature concerne les séjours qui démarrent entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 août 2027.

Durée : - entre 2 mois et 12 mois selon votre programme de formation.

Le participant peut formuler le souhait de prolonger sa période de mobilité (sous conditions) en s'adressant au bureau Erasmus et à sa filière.

Activités éligibles dans l'établissement

Stage de premier (Licence) ou deuxième (Master/ Ingénieur) s'inscrivant dans le cursus de l'étudiant et menant à la reconnaissance de crédits ECTS pour l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État.

Conditions de nationalité et/ou de résidence

Condition Erasmus : les étudiants doivent effectuer leur séjour dans un pays membre du programme Erasmus et différent du pays de l'université d'envoi et du pays de résidence. On entend par pays de résidence le pays dans lequel l'étudiant est logé pendant sa période d'études avant son départ en mobilité.

Condition Mobi-Centre : les étudiants doivent effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'envoi et celui d'origine. On entend par pays d'origine, le pays de nationalité. Les étudiants non-ressortissants de l'UE doivent avoir été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Région Centre l'année précédant le départ pour bénéficier de l'aide Mobi-Centre.

Cumul des mobilités

Condition Erasmus+ : un même étudiant peut recevoir le statut Erasmus pour une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : Licence, cycle 2 : Master,), indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité (études et/ou stages). L'étudiant qui part en Erasmus, doit disposer d'un crédit-temps suffisant pour réaliser la totalité de la mobilité.



Exception (Polytech)

Les étudiants de Polytech Tours sollicitent l'aide financière Erasmus auprès de leur département via les dispositifs « Polytech 13 » et « Polytech Green ». En revanche, ils peuvent solliciter l'aide A.M.I. et le F.M.E. via cet appel à candidatures.

Calendrier des appels stages à venir pour les stages du 2ème semestre

- 3ème appel S2 (appel complémentaire fin d'année universitaire 26-27)

Période : mars – avril 2027

Mobilités de stages pour la période estivale du 2ème semestre (juin juillet aout) 2026-2027

Envoi des nominations par les coordinateurs stage à la DRI au 30 avril 2027 via le tableau Excel transmis par la DRI.

Présenter sa candidature

-1-

a. Initier votre projet

Comment trouver votre stage :

<https://bit.ly/2UNiJQN>

<https://www.univ-tours.fr/neolaia/opportunites-etudiantes/stages-neolaia>

Consulter les questionnaires de mobilité d'anciens étudiants (dans l'onglet « Questionnaires ») via le lien suivant : <http://bit.ly/portailmobilite>

b. Présenter votre candidature auprès de votre coordinateur stage/filière dans la limite des dates fixées dans cet appel. Votre coordinateur stages en filière transmettra votre candidature à la Direction des Relations Internationales avant la clôture de l'appel le 1er décembre 2026 pour le S2 2026-2027.

Un autre appel pour la mobilité stage au cours du deuxième semestre 2026/2027 ouvrira :

- 3ème appel S2

Période : mars – avril 2027

Mobilités de stages pour la période estivale du 2ème semestre (juin juillet aout) 2026-2027

Envoi des nominations par les coordinateurs stage à la DRI au 30 avril 2027 via le tableau Excel transmis par la DRI.

Aucune demande de financement pour la mobilité de stage ne sera prise en compte en dehors de ces appels à candidature.

-2-

Valider votre lieu de stage et modéliser votre convention de stage avec toutes les parties prenantes.

Consulter les questionnaires de mobilité d'anciens étudiants (dans l'onglet « Questionnaires ») via le lien suivant : <http://bit.ly/portailmobilite>

Etape obligatoire : Prendre rendez-vous avec le bureau Erasmus Stage (erasmus.stage@univ-tours.fr) (en présentiel ou visio) pour faire le point sur les démarches à effectuer (bien préparer son départ et en savoir plus sur le logement, les banques, la sécurité sociale, les cours, les examens, la culture, etc.)

-3-

Dès réception du mail de la DRI, commencer votre dossier de mobilité en ligne et réaliser votre demande d'aides financières le plus tôt possible pour avoir le temps de constituer votre dossier avant le départ.

Cette démarche permet de solliciter toutes les aides financières: Erasmus, Mobi-Centre, A.M.I., F.M.E. (sauf Polytech, voir page précédente)

-5-

Recevoir l'e-mail d'estimation des aides financières détaillant les montants prévisionnels et constituer toutes les étapes « Avant la mobilité » du dossier dématérialisé.

-7-

Rester en contact avec le bureau Erasmus via votre adresse e-mail étudiante ENT et compléter les étapes « Pendant la mobilité » et « Après la mobilité » du dossier dématérialisé.

Toutes les étapes du dossier devront être complétées avant le 1^{er} septembre 2027 sous peine de remboursement intégral des aides perçues.

-4-

En parallèle, finaliser la convention de stage en lien avec le secrétariat pédagogique de votre filière. Il conviendra au moins d'obtenir une preuve d'engagement de la part de l'entreprise qui vous accueillera.

⚠ Il est obligatoire que la convention de stage soit signée par toutes les parties pour finaliser votre candidature aux aides financières.

-6-

Suivre la **préparation linguistique gratuite** sur la plateforme OLS (pour les mobilités Erasmus).

Les aides financières

LES DISPOSITIFS D'AIDES ET/OU LEURS MODALITÉS D'APPLICATION SONT, À TOUT MOMENT, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SUR DÉCISION DES ORGANISMES PROMOTEURS.

Cet appel est subordonné à la contractualisation entre l'Agence Nationale Erasmus + France, la Région Centre Val de Loire, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Tours.



Critères d'attribution

Les critères d'éligibilité aux aides financières sont fixés par les financeurs :

- la Commission Européenne pour Erasmus ;
- la Région Centre Val de Loire pour Mobi-Centre ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'A.M.I. ;
- l'Université de Tours pour le F.M.E.

La liste exhaustive des critères, montants et crédits-temps est disponible sur ce lien : <https://bit.ly/3bdx9SY>



Contreparties et obligations

Pour recevoir les aides financières, le candidat s'engage à respecter les obligations du programme telles que définies dans le Contrat de Mobilité Erasmus et/ou l'Engagement de l'Étudiant Stagiaire. Cela comprend notamment :

- De réaliser ses activités de stage**, jusqu'au bout, telles que détaillées sur le Learning Agreement (contrat de formation) et sur la convention de stage établis avant le départ en mobilité.
- Compléter toutes les étapes du dossier en ligne** dans les délais impartis.

En cas de manquement à ses obligations, le candidat devra rembourser l'intégralité des aides financières perçues.



Modalités de versement

Erasmus ou Mobi-Centre :

70% du montant total sont versés dans les 30 jours suivant le dépôt des documents d'arrivée.

Le solde des aides financières est versé dans les 30 jours suivant le dépôt des derniers documents de mobilité. (attention, il reste des démarches importantes à effectuer à votre retour de mobilité)

A.M.I. :

Le forfait A.M.I. est versé chaque semestre (le délai peut varier selon la réception des fonds par le Ministère).

F.M.E. :

Le montant est versé immédiatement après le résultat de la commission (juin ou décembre).

Les aides financières sont versées directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.



Préparer son budget

Comparer le coût de la vie entre Tours et la ville d'accueil grâce à des outils comparatifs comme :

- <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>
- <https://www.readytogo.fr/>

Accompagnement



Réunions- préparer sa candidature

Les réunions d'information organisées par la Direction des Relations Internationales (DRI) permettent **d'expliquer les possibilités** de départ ainsi que les **démarches à réaliser** pour se porter candidat. Elles détaillent également les aides financières proposées et sont **une source précieuse de conseils** pour préparer son dossier.

Suivez le site internet de l'Université de Tours pour participer à la prochaine réunion d'information : [Université de Tours - Les stages à l'étranger \(univ-tours.fr\)](http://univ-tours.fr)



Ateliers- préparer son départ

Des informations pratiques Erasmus seront fournies lors du rendez-vous obligatoire par la DRI au mois de juin et de novembre afin **d'accompagner la constitution du dossier** en ligne, d'expliquer le paiement des aides financières, **l'organisation du séjour**, la recherche de logement, le fonctionnement de la sécurité sociale à l'étranger, les assurances, le visa, la retranscription des notes, etc.



Erasmus + Besoins spécifiques :

Situation de handicap, maladie chronique ou ALD

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un étudiant en situation de handicap pendant sa mobilité, il est possible de solliciter un financement complémentaire à la bourse Erasmus + classique avec l'assistance du bureau Erasmus et le Service de Santé Universitaire de l'Université de Tours. Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers : hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Vous devez, idéalement, vous manifester auprès du Bureau Erasmus (erasmus.stage@univ-tours.fr) au plus tard 6 mois avant votre départ. Plus d'informations sur notre site internet : <https://bit.ly/2CnR3Kd> et <http://bit.ly/3j7OXr8>



Contacts :

Bureau Erasmus – ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h35 à 17h

Direction des Relations Internationales

60 rue du Plat d'Étain – Bâtiment A – Bureau 0260

Google Maps: <https://goo.gl/maps/pULmJfo8KHF2>

Email : erasmus.stage@univ-tours.fr

Tél : 02 47 36 67 28

Protection des données : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence Nationale, la Commission européenne et la région Centre, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence Nationale ou la région Centre. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, la région Centre, l'Agence Nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.



Erasmus+

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne